

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du vendredi 9 décembre 2022

Le **vendredi 9 décembre 2022 à 10h30**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER**, 1<sup>er</sup> vice-président, de M. **Christophe PILCH**, 2<sup>e</sup> vice-président et de M. **Alain DUBREUCQ**, 3<sup>e</sup> vice-président.

Régulièrement convoqué

le :

2 décembre 2022

**Objet :**

(Point 1)

Ouverture de crédits  
provisoires – Exercice 2023Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. David THELLIER ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Ludovic IDZIAK  
*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH  
*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;  
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKATitulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : ; M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN  
*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M.  
Charly MÉHAIGNERY  
*CALL* ; M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires  
en exercice :

21

Nombre de titulaires  
présents :

11

Nombre de suppléants  
présents :

1

Nombre de suppléants  
votants :

1

Pouvoir(s) :

3

Nombre total de  
votants :

15

Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : Maurice LECOMTE  
*CAHC* : Néant  
*CALL* : NéantSuppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : Mme Véronique CLÉRY ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Janine PROOT ; M.  
Gaëtan VERDOUCQ  
*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;  
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ; M. Marcello DELLA FRANCA  
*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Nadine DUCLOY.Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Christophe PILCH ; M. Jean-Marc TELLIER a donné  
pouvoir à M. Pierre CHÉRET ; M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à Laurent DUPORGE.Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Maurice LECOMTE ;Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception  
du contrôle de légalité  
Le : 13/12/2022Publication  
Le : 13/12/2022Certifié exécutoire  
Le : 13/12/2022Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Élise POUILLET ;  
Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET

**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

### **Objet : Approbation du lancement de l'électrification de la Bulle 3**

#### **Le comité syndical,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code des transports,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019,

Vu le décret n° 2021-1491 du 17 novembre 2021 relatif aux obligations d'achat ou d'utilisation de véhicules à faibles et à très faible émissions,

Considérant que la Loi d'Orientation des Mobilités impose aux autorités organisatrices de la mobilité de renouveler leur parc de véhicules de transport en commun avec des véhicules dit « à faibles émissions (VFE) ou « à très faibles émissions (VTFE) » ;

Considérant qu'Artois Mobilités souhaite poursuivre le renouvellement de son parc de véhicules en utilisant des technologies « vertes » ;

Considérant que la ligne de BHNS « Bulle 3 » a été identifiée en vue de son électrification,

Considérant qu'après avoir réalisé une procédure de sourcing, la solution consistant à l'aménagement de bornes de recharges au sein des dépôts de bus de Grenay et de Hénin-Beaumont est apparue la plus pertinente,

Considérant que la technologie retenue pour la réalisation du projet est la charge lente avec un système de « smart charging » optimisant la gestion et l'utilisation de l'énergie,

Considérant qu'Artois Mobilités envisage de procéder à l'acquisition de bus électriques via la Centrale d'Achat du Transport Public ;

#### **Vu l'exposé du président,**

#### **Et après en avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** le lancement du projet d'électrification de la ligne de BHNS « Bulle 3 ».

**Article 2 : APPROUVE** la solution d'électrification consistant à l'aménagement de bornes de recharges au sein des dépôts de bus et le système de « smart charging » ainsi que l'acquisition de bus électriques par la Centrale d'Achat du Transport Public.

**Article 3 : AUTORISE** le Président d'Artois Mobilités à signer tous les documents relatifs à ce projet dans le cadre des délégations du Comité syndical au Président.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) :

Pour : Unanimité

Contre :

Fait et délibéré le 9 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
**Président d'Artois Mobilités**

